

Réponse du Conseil administratif à la motion du 6 juin 2012 de MM. Jean-Paul Guisan, Olivier Fiumelli, Guy Dossan, M^{me} Florence Kraft-Babel, MM. Pascal Holenweg, Alberto Velasco, Olivier Baud, Tobias Schnebli, Stefan Kristensen, Julien Cart, Yves de Matteis, Mathias Buschbeck, Lionel Ricou, Jean-Charles Lathion, Eric Bertinat, Jean-Philippe Haas, Pascal Spuhler et M^{me} Danièle Magnin: «Ars genevensis et helvetica magnifica».

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- que les œuvres des compositeurs genevois constituent un patrimoine aussi riche qu’insoupçonné ou méconnu, ce qui vaut aussi pour les compositeurs suisses, souvent à tort, nul n’étant (toujours) prophète en son pays;
- que, du temps d’Ernest Ansermet, l’Orchestre de la Suisse romande (OSR) inscrivait régulièrement à ses programmes des pages de compositeurs genevois, les vivants aussi bien que ceux qui étaient décédés. La plaquette rédigée pour les 50 ans de l’orchestre, en 1968, propose une liste bien fournie de compositeurs genevois, ou naturalisés, joués lors des concerts ou des enregistrements;
- que, dans la mesure où ces œuvres sont inconnues du public, même le plus averti, il est logique que la demande ne viendra pas de ce dernier qui ne se doute pas que des trésors dorment dans les bibliothèques musicales du pays et ne demandent qu’à le réjouir en lui procurant le plaisir de la découverte;
- qu’il revient, par conséquent, aux autorités de veiller à ce que le patrimoine local et régional ne tombe pas dans l’oubli, à savoir de le promouvoir et de le faire (re)découvrir – à l’instar de ce qui est fait et qui va de soi pour l’architecture, la peinture, les arts visuels, la recherche archéologique, les investigations historiques, etc.,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d’étudier les solutions les plus adéquates pour favoriser la sauvegarde du patrimoine musical genevois ou suisse et sa mise à disposition du public, notamment en étudiant la possibilité de constituer, avec l’aide d’autres collectivités publiques ou partenaires privés, un fonds (qui pourrait être intitulé Fonds «Ars genevensis et helvetica magnifica») permettant:

- d’encourager des musiciens, formations ou orchestres, à interpréter en public des œuvres genevoises ou liées à Genève, en particulier de compositeurs ayant disparu ou dont les œuvres n’ont pas encore fait l’objet d’enregistrements sonores accessibles au public;

- d’encourager un enregistrement de qualité professionnelle de ces concerts/œuvres et/ou, si des enregistrements sont disponibles sur d’anciens supports audio en cours de dégradation, d’encourager leur sauvegarde et leur restauration;
- d’encourager la mise à la disposition du public de ces œuvres (partitions et/ou enregistrements sonores), plus particulièrement à destination des bibliothèques municipales, écoles publiques, conservatoires de musique, etc.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil municipal a accepté le renvoi de cette motion au Conseil administratif par 34 oui contre 26 non le 11 avril 2018.

Comme évoqué en commission, l’association Mémoire vivante des compositeurs genevois agit pour la promotion et la diffusion des œuvres musicales des compositeurs genevois. Le but de cette association est de «promouvoir la musique de compositeurs genevois disparus, principalement de compositeurs des XIX^e et XX^e siècles, dans le domaine de la musique classique, en la faisant connaître par l’édition, l’exécution en concert, l’enregistrement ou tout autre moyen approprié. (...)

» L’association est une force de proposition auprès des pouvoirs publics, des éditeurs, des médias, des centres d’enseignement musical, des associations symphoniques et chorales, et de toutes les composantes du milieu musical. (...)

» En principe, l’association n’organise pas elle-même de concerts ou manifestations musicales, mais elle incite les partenaires musicaux à inclure dans leurs programmes des œuvres de compositeurs genevois. Elle ne distribue pas de subventions, à moins d’avoir reçu un don ou un legs assorti de cette destination spécifique.»

Ainsi, l’association continue son travail en vue de pouvoir fournir et/ou mettre à disposition des institutions musicales des partitions éditées, des biographies et des notes sur les œuvres et quand c’est possible des enregistrements.

Le département de la culture et du sport de la Ville de Genève (DCS) est en contact avec le comité de l’association. Elle lui a accordé notamment un soutien permettant de numériser des partitions de Bernard Reichel et étudie la possibilité de soutiens sur d’autres projets.

En outre, le DCS a pris contact avec l’Orchestre de la Suisse romande (OSR), l’Orchestre de chambre de Genève (OCG), Contrechamps et le Lemanic Modern Ensemble pour leur annoncer la visite des représentant-e-s de cette association et les inciter à étudier les propositions de partition.

Outre le soutien important accordé à l'OCG et à l'OSR, d'autant plus en cette année centenaire, qui incluent régulièrement dans leurs saisons et enregistrements les compositeurs genevois-es, il convient de rappeler qu'en matière de soutien à la diffusion et valorisation le DCS:

- a soutenu en 2014 l'enregistrement d'un CD entièrement dédié à des compositeurs genevois par le Quatuor de Genève, paru en 2016 (œuvres de Jean Binet, Pierre Wismer, Henri Gagnebin, Bernard Schulé et Bernard Reichel);
- a soutenu un projet d'édition d'une œuvre d'Emile Jaques-Dalcroze, *Tragédie d'amour*;
- a organisé la projection du film d'Eric Darmon sur Pierre Wissmer aux Cinémas du Grutli en 2016;
- soutient depuis de nombreuses années Le Quatuor Terpsycordes, qui a enregistré en 2017 un CD consacré à deux compositeurs suisses: René Gerber (NE) et Ernest Bloch;
- et enfin soutient Contrechamps, Eklekto et Séquences qui ont un travail orienté vers les créations de compositeurs vivants et ont donc peu joué de compositeurs genevois décédés.

Par ailleurs, le DCS étudie la possibilité d'ouvrir les Concerts du dimanche de l'OSR et l'OCG pour l'exécution d'œuvres des compositeurs genevois.

Concernant plus spécifiquement la mise à la disposition du public de ces œuvres (partitions et/ou enregistrements sonores), elle est opérée par la Bibliothèque de Genève (BGE) sous forme de partitions musicales, de documents manuscrits et d'archives dans trois secteurs de la BGE: la Musicale, le Dépôt légal et le Département des manuscrits.

1. La Musicale de la BGE acquiert ou reçoit en don des partitions de compositeurs et compositrices genevois-es qu'elle intègre à son catalogue et propose en prêt au public. Elle s'efforce de compléter ses fonds en repérant dans les catalogues d'éditeurs en Suisse et à l'étranger les œuvres de compositeurs et compositrices genevois-es récemment publiées. Elle accepte volontiers les dons des auteur-e-s vivant-e-s, souhaitant diffuser leurs œuvres musicales imprimées via la bibliothèque. Elle peut mettre en avant les œuvres par différents biais: présentations des nouveautés, billets de blog, animations. Exemples d'acquisitions récentes: compositions de Michael Jarrell, Ayser Vançin, Vincent Chappuis.
2. Le Dépôt légal et de la Documentation genevoise de la BGE conserve les partitions musicales publiées à Genève qui lui sont remises dans le cadre du dépôt légal. Elle a ainsi reçu récemment l'intégrale de l'œuvre publiée par Bernard Reichel. Elle conserve aussi des documents sonores qui lui sont remis en justificatif d'une subvention municipale.

En outre les documents, musicaux et autres, catalogués dans RERO reçoivent un code spécifique indiquant que l’auteur-e, ou l’un-e des auteur-e-s, est connu-e comme genevois-e. Il permet ainsi d’identifier les œuvres de compositeurs et compositrices genevois-es. La BGE dispose aussi dans ses collections plus anciennes d’œuvres imprimées de compositeurs et compositrices genevois-es des XIX^e et XX^e siècles.

Des outils de valorisation existent aussi:

- La *Bibliographie genevoise* (1989-2000) qui proposait un chapitre «Musique et danse»;
 - *La Vie musicale à Genève*, recueil de coupures de presse réunies par Willy Tappolet couvrant les années 1931 à 2004;
 - Bioge2000: une base de données d’articles biographiques sur des personnalités genevoises.
3. Le Département des manuscrits de la BGE collecte et gère des manuscrits et des archives de compositeurs et compositrices genevois-es tel-le-s que Roger Vuataz, Emile Jaques-Dalcroze et d’autres musicien-ne-s. Elle valorise ces fonds par des inventaires détaillés, permettant aux personnes faisant de la recherche et aux musicien-ne-s de consulter les manuscrits originaux, les premiers tirages d’éditions annotés ainsi que tout document d’archive liés à la production du compositeur ou de la compositrice.

A l’exception de celles remises en justificatif d’une subvention municipale, la BGE ne collecte ni ne conserve systématiquement les œuvres musicales genevoises enregistrées. Elle s’appuie sur la Phonothèque nationale Suisse qui a pour mission de collecter, conserver et diffuser ce type de documents pour toute la Suisse, y compris Genève. Les enregistrements musicaux d’œuvres genevoises conservés par la phonothèque peuvent être écoutés sur place, à Genève, sur un poste installé à la Musicale.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général ad interim:
Olivier-Georges Burri

Le maire:
Sami Kanaan